

Fiche d'informations 3 : Concernant le vote (élection d'état) Voter aux élections d'état

En Australie-Occidentale, le Parlement est composé de deux chambres.

La chambre basse est appelée l'Assemblée législative. Elle se compose de 59 membres.

Chaque membre est élu pour représenter l'une des 59 districts électoraux/circonscriptions électorales.

La chambre haute est appelée le Conseil législatif.

Le Conseil est composé de 36 membres. Il y a six membres élus pour chacune des six régions électorales.

Vous votez pour les candidats qui veulent représenter le district/la circonscription ou la région où vous résidez. Les candidats élus deviennent vos représentants.

Lors d'une élection générale, vous êtes invités à choisir vos représentants :

- à l'Assemblée législative
- au Conseil législatif.

Lors du vote, deux bulletins de vote vous seront remis.

Le plus petit bulletin, de couleur blanche, sert pour l'élection à l'Assemblée législative (votre district/circonscription).

Lisez attentivement les instructions.

N'utilisez que des chiffres.

En commençant par le chiffre « 1 », numérotez toutes les cases dans l'ordre de votre choix

Le plus grand des bulletins, de couleur, sert pour l'élection au Conseil législatif (votre région).

Lisez attentivement les instructions.

N'utilisez que des chiffres.

Vous avez deux choix pour remplir votre bulletin de vote.

Vous pouvez inscrire le nombre « 1 » dans la case à côté du parti ou du groupe de votre choix au-dessus de la ligne

Ou

Vous pouvez numéroté toutes les cases au-dessous de la ligne dans l'ordre de votre choix.

Vous pouvez solliciter l'aide d'un membre du personnel électoral à tout moment.

Devenir candidat

Pour devenir candidat, vous devez être inscrit sur une liste électorale.

Pour de plus amples informations sur la façon de s'inscrire, vous pouvez vous référer à la Fiche d'Informations « S'inscrire pour voter ».

Pour faire acte de candidature, il suffit :

- De remplir un formulaire de candidature
- De fournir tous les renseignements demandés
- De déposer un certain montant.

Le montant à déposer varie selon que vous soyez ^(M1) candidat pour une élection d'état, fédérale ou locale.

Vous pouvez vous proposer présenter comme candidat indépendant ou en tant que membre d'un parti ou d'un groupe politique.

Pour plus d'informations, consultez le site www.elections.wa.gov.au ou appelez le 13 63 06 ou (08) 9214 0400 pour les appels inter-États.